



PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2023

Le Conseil Municipal de la commune de BELPECH,
Légalement convoqué le 7 décembre 2023 par Madame Estelle VILESPY, Maire
Vérification du quorum : 7.5 arrondi à 8
Désignation d'un secrétaire de séance : Frédéric FONTES
Ouverture de la séance à 18h30 par Estelle VILESPY, Maire.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 24 octobre 2023
2. Zones d'accélération des énergies renouvelables : lancement de la démarche
3. Versement de subventions aux associations
4. Décision modificative n°4
5. Ouverture de crédits investissement sur le budget 2024
6. Modification du tableau des effectifs : création et suppressions de poste
7. Convention d'adhésion à la mission d'audit énergétique pour la salle polyvalente avec le SYADEN
8. Demande de subvention auprès du SYADEN pour la rénovation de l'éclairage public
9. Prix du repas au restaurant scolaire à compter du 1er janvier 2024
10. Ajout de parcelles dans le domaine public de la commune
11. Mise à jour du tableau de classement des voies communales
12. Décisions du Maire
13. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du 24 octobre 2023

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2023 à l'approbation du Conseil Municipal.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents (12) : VILESPY Estelle, FONTES Frédéric, BENAZETH Céline, LOUBET Andrine, VIDAL Pierre, GAUBERT Raymond, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, SCIAU Florence, BLANC-MONTERO Nicole, CROS Christine, HOCQUERELLE Alix

Absents excusés :

Absent :

Procurations (3): REMOLA Christophe a donné procuration à BOUSQUET Noël
MARIO Jean Christophe a donné procuration à VIDAL Pierre
FOURES Jean-Robert a donné procuration à FONTES Frédéric

Vote du Conseil :

Abstention :

Contre :

Pour : 15

2. Délibération 2023/09/001 : Zones d'accélération des énergies renouvelables : lancement de la démarche

Madame le Maire propose au conseil de lancer la démarche d'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables, conformément à l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023. Cette loi a pour objectif de :

- Remettre les collectivités au centre des décisions,
- Simplifier pour accélérer les procédures,
- Mobiliser les espaces déjà artificialisés, ou réputés incultes, ou non exploités,
- Partager et redistribuer la valeur générée par les EnR pour soutenir les projets locaux.

Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs prioritaires susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables. Elles n'interdisent pas non plus les projets en dehors des ZAEnR définies. L'instruction des projets restera, en tout état de cause, faite au cas par cas. Elle expose que la loi prévoit que la commune doit :

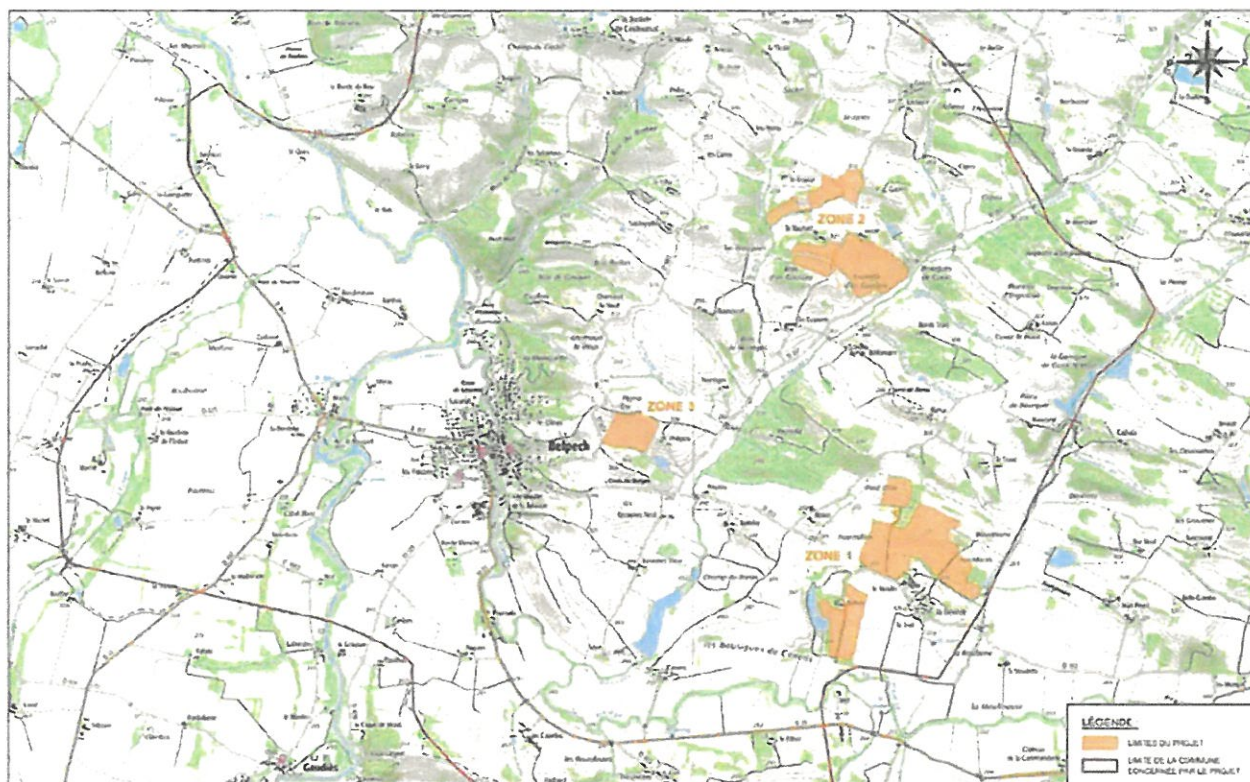
- Librement déterminer les modalités de la concertation avec la population,
- Se coordonner avec les autres communes membres de son intercommunalité.

En précisant que la délibération proposant ces ZAEnR doit être prise au plus tard le 31 décembre 2023, puis transmise au référent préfectoral chargé de l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique dans l'Aude.

Madame le Maire souligne que la Loi prévoit que la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables en zone agricole est à la charge des chambres d'agriculture compétentes et que certains décrets d'application n'ont pas encore été promulgués.

Madame le Maire présente au conseil les demandes reçues à ce jour de la part de 2 porteurs de projets qui souhaitent faire partie des Zones d'accélération des énergies renouvelables. Elle précise que ces deux projets se situent en zone agricole.

Demande formulée par TOTAL ENERGIES pour les parcelles ci-dessous en orange :



Demande formulée par NEOSEN pour les parcelles ci-dessous en rouge :



Madame le Maire indique que le délai fixé par la loi au 31 décembre 2023 ne permet pas de mettre en œuvre une concertation avec la population et une coordination à l'échelle de la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère dans de bonnes conditions, malgré les étapes déjà franchies à ce jour : l'adoption d'une charte intercommunale pour le développement des énergies renouvelables, une conférence des maires et un atelier de concertation en présence de la DDTM11 sur le sujet des ZAE nR.

Considérant l'intérêt pour la commune de Belpech de s'inscrire dans la transition énergétique,

Considérant l'adoption de la charte intercommunale pour le développement des énergies renouvelables par le conseil municipal de Belpech

Considérant que, malgré le travail préparatoire déjà réalisé à l'échelle intercommunale, il n'est pas encore possible d'arrêter une position commune,

Considérant que la concertation avec la population, devant être menée préalablement à la définition des Zones d'accélération, ne pourra pas être réalisée avant la date du 31 décembre 2023,

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- de lancer la démarche de définition des zones d'accélération des énergies renouvelables, conformément aux dispositions de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 ;
- d'attendre l'avancement de la coordination à l'échelle intercommunale pour définir les modalités de la concertation avec la population,
- de suivre l'avancement de cette coordination pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'avancement de ce dossier.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents (12) : VILESPY Estelle, FONTES Frédéric, BENAZETH Céline, LOUBET Andrine, VIDAL Pierre, GAUBERT Raymond, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, SCIAU Florence, BLANC-MONTERO Nicole, CROS Christine, HOCQUERELLE Alix

Procurations (3) : REMOLA Christophe a donné procuration à BOUSQUET Noël
MARIO Jean Christophe a donné procuration à VIDAL Pierre
FOURES Jean-Robert a donné procuration à FONTES Frédéric

Vote du Conseil :

Abstention :

Contre :

Pour : 15

3. Délibération 2023/09/002 : Versement de subventions aux associations

Madame le Maire informe le Conseil des demandes de subventions suivantes :

N° ASSOCIATION	Bénéficiaires	Nature	MONTANT
15	Ancien combattants	Subvention de fonctionnement COMPLEMENT POUR ORGANISATION EVENEMENT OUVERT A TOUS : cérémonie 11 novembre 2023	149,35 €
20	Les Fins Gourmets Bellopodiens	Subvention de fonctionnement COMPLEMENT POUR ORGANISATION EVENEMENT OUVERT A TOUS : Chapitre de septembre 2023	150,00 €

Madame le Maire propose au conseil de valider l'octroi de ces 2 subventions.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents (12) : VILESPY Estelle, FONTES Frédéric, BENAZETH Céline, LOUBET Andrine, VIDAL Pierre, GAUBERT Raymond, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, SCIAU Florence, BLANC-MONTERO Nicole, CROS Christine, HOCQUERELLE Alix

Procurations (3) : REMOLA Christophe a donné procuration à BOUSQUET Noël
MARIO Jean Christophe a donné procuration à VIDAL Pierre
FOURES Jean-Robert a donné procuration à FONTES Frédéric

Vote du Conseil :

Abstention :

Contre :

Pour : 15

Madame le Maire propose au conseil de voter la subvention suivante :

19	Les Pistons Cathares	Subvention de fonctionnement COMPLEMENT POUR ORGANISATION EVENEMENT OUVERT A TOUS : fete des 20 ans de l'association	150,00 €
----	----------------------	--	----------

Monsieur José FELIU étant président de l'association LES PISTONS CATHARES, celui-ci ne prend pas part au vote de la subvention pour cette association.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents (12) : VILESPY Estelle, FONTES Frédéric, BENAZETH Céline, LOUBET Andrine, VIDAL Pierre, GAUBERT Raymond, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, SCIAU Florence, BLANC-MONTERO Nicole, CROS Christine, HOCQUERELLE Alix

Procurations (3) : REMOLA Christophe a donné procuration à BOUSQUET Noël
MARIO Jean Christophe a donné procuration à VIDAL Pierre
FOURES Jean-Robert a donné procuration à FONTES Frédéric

Vote du Conseil :

Abstention :

Contre :

Pour : 14

4. Délibération 2023/09/003 : Décision modificative n°4

Madame le Maire soumet à approbation la décision modificative n°4 du budget 2023 :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES			
imputation	DEPENSES	RECETTES	DETAIL
ARTICLE 10226 CHAP 10		250,00	TAXE AMENAGEMENT
DEPENSES			
imputation	DEPENSES	RECETTES	DETAIL
ARTICLE 2313 CHAP 23 OPERATION 163	250,00		AJUSTEMENT DE CREDIT SUITE SOLDE FACTURE MO TRAVAUX CHAPELLE DU ROSAIRE
ARTICLE 2313 CHAP 23 OPERATION 100	-5 000,00		AJUSTEMENT POUR ACHAT ARBRES
ARTICLE 2121 CHAP 21 OPERATION 100	5 000,00		ACHAT ARBRES AMENAGEMENT CIMETIERE
ARTICLE 2315 CHAP 23 OPERATION 177	-4 500,00		AJUSTEMENT POUR FOURNITURE TETES DE MAT POUR REFECTION ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU MONT VALLIER
ARTICLE 21534 CHAP 23 OPERATION 177	4 500,00		FOURNITURE TETES DE MAT POUR REFECTION ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU MONT VALLIER
TOTAUX	250,00	250,00	
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
imputation	DEPENSES	RECETTES	DETAIL
NEANT			
DEPENSES			
imputation	DEPENSES	RECETTES	DETAIL
NEANT			
TOTAUX	0,00	0,00	
TOTAL GENERAL 2 SECTIONS	250,00	250,00	

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents (12) : VILESPY Estelle, FONTES Frédéric, BENAZETH Céline, LOUBET Andrine, VIDAL Pierre, GAUBERT Raymond, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, SCIAU Florence, BLANC-MONTERO Nicole, CROS Christine, HOCQUERELLE Alix

Procurations (3) : REMOLA Christophe a donné procuration à BOUSQUET Noël
MARIO Jean Christophe a donné procuration à VIDAL Pierre
FOURES Jean-Robert a donné procuration à FONTES Frédéric

Vote du Conseil :

Abstention :

Contre :

Pour : 15

5. Délibération 2023/09/004 : Ouverture de crédits d'investissement sur le budget 2024

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif d'une collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption du son budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

De plus, il est en droit de mandater les dépenses afférentes aux remboursements en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Par contre, il ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, que dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, et sur autorisation de l'organe délibérant.

Madame le Maire propose :

- de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget 2024, et de répartir l'affectation des crédits comme suit :

CHAPITRES	BUDGET PRIMITIF ET DM 1/2/3/4	TAUX	MONTANT RETENU
CHAPITRE 20	0,00	25%	0,00
CHAPITRE 204	111 380,00	25%	27 845,00
CHAPITRE 21	103 274,96	25%	25 818,74
CHAPITRE 23	808 534,76	25%	202 133,69
TOTAUX	1 023 189,72	25%	255 797,43

La limite de 255 797.43 € correspond à la limite supérieure que la commune pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget 2024.

Madame Le maire soumet à l'approbation du conseil cette proposition d'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget 2024.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents (12) : VILESPY Estelle, FONTES Frédéric, BENAZETH Céline, LOUBET Andrine, VIDAL Pierre, GAUBERT Raymond, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, SCIAU Florence, BLANC-MONTERO Nicole, CROS Christine, HOCQUERELLE Alix

Procurations (3) : REMOLA Christophe a donné procuration à BOUSQUET Noël
MARIO Jean Christophe a donné procuration à VIDAL Pierre
FOURES Jean-Robert a donné procuration à FONTES Frédéric

Vote du Conseil :

Abstention :

Contre :

Pour : 15

6. Délibération 2023/09/005 : Modification du tableau des effectifs : création et suppressions de postes

Madame le Maire informe le conseil qu'un agent est inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur suite à une promotion interne. Afin de pouvoir nommer cet agent, il convient :

- d'ouvrir un poste de rédacteur à 35 h,
- De fermer un poste d'adjoint administratif principal de 1er classe à 35 h une fois la nomination effectuée.

De plus, il convient de supprimer le poste suivant :

- Un poste d'adjoint technique à 35 h suite à l'intégration d'un agent dans le cadre des adjoints administratifs territoriaux.

Madame le Maire propose au conseil :

- d'accepter la création et les suppression des postes susmentionnés,
- d'accepter le nouveau tableau des effectifs suivant :

Situation au 12 septembre 2023	Situation au 12 décembre 2023
2 postes adjoint administratif principal de 1er classe à 35 heures	1 postes adjoint administratif principal de 1er classe à 35 heures
1 poste d'adjoint administratif principal de 2ième classe à 35 heures	1 poste d'adjoint administratif principal de 2ième classe à 35 heures
2 postes d'adjoint administratif à 35 heures	2 postes d'adjoint administratif à 35 heures
2 Poste d'Agent de Maitrise à 35 heures	2 Poste d'Agent de Maitrise à 35 heures
7 Postes d'adjoint technique territorial à 35 heures	6 Postes d'adjoint technique territorial à 35 heures
1 Poste d'adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe à 35 heures	1 Poste d'adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe à 35 heures
1 poste d'agent de maitrise principal à 35 heures	1 poste d'agent de maitrise principal à 35 heures
	1 poste de rédacteur territorial à 35 heures
SOIT 16 POSTES A 35 HEURES	SOIT 15 POSTES A 35 HEURES

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents (12) : VILESPY Estelle, FONTES Frédéric, BENAZETH Céline, LOUBET Andrine, VIDAL Pierre, GAUBERT Raymond, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, SCIAU Florence, BLANC-MONTERO Nicole, CROS Christine, HOCQUERELLE Alix

Procurations (3) : REMOLA Christophe a donné procuration à BOUSQUET Noël
MARIO Jean Christophe a donné procuration à VIDAL Pierre
FOURES Jean-Robert a donné procuration à FONTES Frédéric

Vote du Conseil :

Abstention :

Contre :

Pour : 15

7. Délibération 2023/09/006 : Convention d'adhésion à la mission d'audit énergétique pour la salle polyvalente avec le SYADEN

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de poursuivre sa démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine communal. Elle précise que le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) met à disposition des outils d'aide à la décision et finance en partie les travaux, conformément à la délibération n°2020-60 du 22 septembre 2020 du Comité Syndical, pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines :

- L'efficacité énergétique des bâtiments publics afin de contribuer à réduire les charges énergétiques toujours plus lourdes qui pèsent sur les budgets contraints des collectivités et établissements publics,
- La substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

Ainsi le SYADEN propose à la commune de réaliser un audit énergétique sur un bâtiment ciblé et considéré comme prioritaire : SALLE POLYVALENTE, située au 4 Avenue Charles de Gaulle 11420 BELPECH.

Les objectifs principaux pour le bâtiment audité sont les suivants :

- chiffrer les coûts actuels des énergies consommés et leurs évolutions dans le temps,
- chiffrer les travaux et les scénarios de rénovation énergétique possibles du bâtiment,
- déterminer les aides publiques mobilisables pour la mise en œuvre des préconisations apportées,
- estimer les temps de retour sur investissement par action et par scénario de rénovation énergétique.

L'objectif de cette étude d'audit énergétique est donc de pouvoir planifier et budgéter la réalisation des travaux de rénovation énergétique. Ainsi la collectivité s'engage sur le principe à budgéter et réaliser un des programmes de travaux qui seront préconisés par l'étude. La collectivité doit notamment fournir un ou deux interlocuteurs pour suivre l'ensemble de la mission.

La décomposition des coûts de la mission est la suivante :

Part prise en charge par le SYADEN	Part prise en charge par la collectivité
50%	50%*

La collectivité aura à sa charge un maximum de 50% de la prestation. Le coût estimé de ce reste à charge est de 1 817,70 € TTC.

Madame le Maire propose au Conseil :

- de missionner le SYADEN pour réaliser un audit énergétique ;
- d'autoriser le SYADEN à voir et traiter les données de consommations énergétiques relatives à la mission ACTEE sur Les bâtiments sélectionnés de son patrimoine dans le cadre cette mission :
- de nommer Monsieur FONTES Frédéric en qualité de référent pour le suivi du projet ;

de l'autoriser à signer la convention d'engagement correspondante avec le SYADEN ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents (12) : VILESPY Estelle, FONTES Frédéric, BENAZETH Céline, LOUBET Andrine, VIDAL Pierre, GAUBERT Raymond, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, SCIAU Florence, BLANC-MONTERO Nicole, CROS Christine, HOCQUERELLE Alix

Procurations (3): REMOLA Christophe a donné procuration à BOUSQUET Noël
MARIO Jean Christophe a donné procuration à VIDAL Pierre
FOURES Jean-Robert a donné procuration à FONTES Frédéric

Vote du Conseil :

Abstention :

Contre :

Pour : 15

8. Délibération 2023/09/007 : Demande de subvention auprès du SYADEN pour la rénovation de l'éclairage public

Madame le Maire propose au conseil municipal de présenter un dossier de demande de subvention auprès du SYADEN, concernant des travaux de rénovation de l'éclairage public dans le centre ancien de Belpech (rues Malbrouguet, René Cassin, Tournefeuille, Tourrou, Curtis, du Castelas et place Mauléon). Il est prévu environ 30 éclairages.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergie, notamment par la mise en place d'éclairage avec des ampoules « LED ». A noter qu'en amont la commune avait sollicité le SYADEN pour la réalisation d'un avant-projet cadre.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 25 000 € HT soit 30 000 € TTC (rappel 60 % SYADEN – 40 % commune)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de :

- l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention type au SYADEN et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier,
- l'autoriser dans le cas d'une rénovation, le SYADEN à collecter les Certificats d'Economies d'Energie inhérents à ce projet,
- solliciter une subvention du SYADEN au taux maximum du montant de la dépense,
- désigner Monsieur FONTES Frédéric en qualité de référent de la commune pour le suivi de cette opération,
- s'engager à assurer la publicité de l'accompagnement du SYADEN (technique et financier) pour la réalisation des travaux (panneau de chantier à minima ainsi qu'un communiqué de presse, bulletin d'information municipal...)

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents (12): VILESPY Estelle, FONTES Frédéric, BENAZETH Céline, LOUBET Andrine, VIDAL Pierre, GAUBERT Raymond, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, SCIAU Florence, BLANC-MONTERO Nicole, CROS Christine, HOCQUERELLE Alix

Procurations (3): REMOLA Christophe a donné procuration à BOUSQUET Noël
MARIO Jean Christophe a donné procuration à VIDAL Pierre
FOURES Jean-Robert a donné procuration à FONTES Frédéric

Vote du Conseil :

Abstention :

Contre :

Pour : 15

9. Délibération 2023/09/008 : Prix du repas au restaurant scolaire à compter du 1er janvier 2024

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le montant du repas du restaurant scolaire payé par les familles est de 2,85 €. Vu le coût de fonctionnement du service pour la dernière année scolaire 2022/2023 et le prix de revient de ce service qui s'élève de 9 €/ repas, Madame Céline BENAZETH, adjointe au maire en charge de ce service, propose au conseil municipal de fixer le prix du repas à la charge des familles à 3.00 € à compter du 1^{er} janvier 2024.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce nouveau prix.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents (12) : VILESPY Estelle, FONTES Frédéric, BENAZETH Céline, LOUBET Andrine, VIDAL Pierre, GAUBERT Raymond, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, SCIAU Florence, BLANC-MONTERO Nicole, CROS Christine, HOCQUERELLE Alix

Procurations (3) : REMOLA Christophe a donné procuration à BOUSQUET Noël
MARIO Jean Christophe a donné procuration à VIDAL Pierre
FOURES Jean-Robert a donné procuration à FONTES Frédéric

Vote du Conseil :

Abstention :

Contre :

Pour : 15

10. Délibération 2023/09/009 : Ajout de parcelles dans le domaine public de la commune

Pour terminer la démarche de mise à jour du tableau des voies communales à caractère de rues, de places et de chemins, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter dans le domaine public les parcelles suivantes, faisant actuellement partie du domaine privé de la commune :

- ZD68 correspondant à la première partie du chemin de La Serre, l'autre partie étant privée,
- ZA7 correspondant au chemin de Piguet.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents (12) : VILESPY Estelle, FONTES Frédéric, BENAZETH Céline, LOUBET Andrine, VIDAL Pierre, GAUBERT Raymond, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, SCIAU Florence, BLANC-MONTERO Nicole, CROS Christine, HOCQUERELLE Alix

Procurations (3) : REMOLA Christophe a donné procuration à BOUSQUET Noël
MARIO Jean Christophe a donné procuration à VIDAL Pierre
FOURES Jean-Robert a donné procuration à FONTES Frédéric

Vote du Conseil :

Abstention :

Contre :

Pour : 15

11. Délibération 2023/09/010 : Mise à jour du tableau de classement des voies communales

Sous réserve de l'approbation du conseil sur le point précédent ajoutant les parcelles ZD68 et ZA7 dans le domaine public de la commune, Madame le Maire expose au conseil la nécessité de mettre à jour le tableau de classement des voies communales, tel que présenté en séance, pour permettre sa prise en compte dans le calcul de la DGF 2025.

Madame le Maire propose au conseil :

- d'approuver la mise à jour du tableau de classement des voies communales joint à la présente délibération, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 de la voie routière ;
- de l'autoriser à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

VOIES COMMUNALES à caractère de RUES					
Code RIVOLI	N° d'ordre	Appellation	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité		Longueur (en m)
			Point d'origine	Point d'extrémité	
0019 S	R1	Avenue Charles de Gaulle	Rue Saint-Joseph	Chemin de Vajal	249
0133 R	R2	Avenue des Pyrénées	Rue de Boulbonne	Chemin du Clot Sarbanou	616
0114 V	R3	Avenue du Plantaurel	Rue du Stade	Chemin Plage	297
0030 D	R4	Boulevard de Curtis	Rue de Castelas	Quai de Curtis	126
0148 G	R5	Impasse des Tilleuls	Rue des Cèdres	Fin de l'impasse	69
	R6	Rue du Souleilla de Lourmet	Rue des Acacias	Rue des Acacias	138
A001 S	R7	Rue des Jardins de l'Hers	Chemin de Vajal	Fin de l'impasse	103
0109 P	R8	Petite Rue des Pénitents	Rue des Pénitents	Comprend le parking et descend rue de Tournefeuille	51
0035 J	R9	Quai de Curtis	Rue de la Mairie	Boulevard de Curtis	74
0008 E	R10	Rue de Boulbonne	Avenue de Garmac RD 25	Chemin rural de la Cave	318
0006 C	R11	Rue de Beaupuy	Avenue de Garmac RD25	Rue de Boulbonne	100
0020 T	R12	Rue de la Caste	Place Mauléon - Traverse rue Montlezun	Rue Tourrou RD 102	88
0090 U	R13	Rue de la Mairie	Rue René Cassin RD 102	Quai de Curtis	53
0150 J	R14	Rue de la Tour	Rue de Tourrou RD 102	Rue du Séminaire	133
0060 L	R15	Rue de l'Évêché	Rue de Tournefeuille RD25	Fin de l'impasse	72
0097 B	R16	Rue de Mauléon	Rue René Cassin RD 102 - coupée par la Place Mauléon	Boulevard de Curtis	82
0101 F	R17	Rue de Méras	Chemin de Vajal	Fin de l'impasse	192
0092 W	R18	Rue de Montlezun	Rue Tourrou RD 102	Boulevard de Curtis	86
0100 E	R19	Rue de Naves	Rue Tourrou RD 102	Rue du Séminaire	70
0002 Y	R20	Rue des Acacias	Avenue de Garmac RD 25	Chemin des acacias (au niveau de la parcelle ZX 368)	404
0018 R	R21	Rue des Cèdres	Avenue de Garmac RD 25 - traverse l'avenue des pyrénées	Tourne jusqu'à la rue des genêts	60
0040 P	R22	Rue des Ecoles	Place de l'Oratoire	Rue Saint-Joseph	73
0063 P	R23	Rue des Fleurs	Rue Saint-Joseph	rue du 8 mai 1945	160
0065 S	R24	Rue des Fonts Jumelles	Rue du Calvaire RD 102	Rue Saint-Jean RD25	295
0078 F	R25	Rue des Genêts	Avenue des Pyrénées	Rue des Cèdres	90
0085 N	R26	Rue des Jardins	Place de l'Oratoire	Rue Saint-Joseph	134
0110 R	R27	Rue des Pénitents	Rue Tournefeuille RD 25	Fin de l'impasse	69
0111 S	R28	Rue des Peupliers	Rue des Acacias	Rue de Boulbonne	96
0017 P	R29	Rue du Coin de Genève	Rue Tournefeuille RD 25	Fin de l'impasse à la parcelle AY 35	50
0027A	R30	Rue du Coin des Triangles	Rue de Tournefeuille RD 25	Rue de l'Évêché	74
0025 Y	R31	Rue du Coin du Four	Rue René Cassin RD 102	Rue Tournefeuille RD 25	124
0081 J	R32	Rue du Huit Mal	Avenue Charles de Gaulle	Rue de Méras	198
0099 D	R33	Rue du Mont Vallier	Avenue du Pont de l'Hers RD 102	Route de Gaudies RD 525	212
0098 C	R34	Rue du Moulin à Vent	Rue du Calvaire RD 102	Chemin rural du moulin à vent	145
	R35	Rue du pont de l'agneau	Rue du moulin à vent	Route de Labastide RD 502	55
0145 D	R36	Rue du Séminaire	Rue Tourrou RD 102	Rue de la Tour	79
0147 F	R37	Rue du Stade	Avenue du pont de l'Hers RD102	Chemin rural - Ancien Chemin du Moulin	250
0171 G	R38	Rue du Vieil Hospice	Rue Tournefeuille RD 25	Rue du coin des trinagles	56
0089 T	R39	Impasse de la Belle Jordane	Rue du Mont Vallier	Fin de l'impasse	156
0095 Z	R40	Rue Malbrouguet	Rue Saint-Joseph	Avenue Charles de Gaulle	291
0103 H	R41	Rue Notre-Dame-de-Garnicla	Avenue Charles de Gaulle	Rue des Fleurs	115
0140 Y	R42	Rue Saint-Joseph	Avenue de Garmac RD 25	Avenue du pont de l'Hers RD 102	330
	R43	Rue de la Croix Blanche	Rue Saint-Jean RD 25	Chemin de la Croix Blanche (intersection Chemin des Mariages)	55
	R44	Chemin de la Plage	Route de Gaudies RD 525	Chemin rural qui rejoint la plage de l'Hers	120
0096 A	R45	Chemin des Mariages	Route de Gaudies	Rue de la Croix Blanche	281
	R46	Impasse des vignes	Avenue de Garmac RD 25	Impasse parcelle ZX300	66
	R47	Impasse du Séminaire	Rue du Séminaire	Parcelle AY 199 (entre les parcelle AY 197 et 196)	8
	R48	Impasse des Ruines	Rue du Coin de Las Barbacanos	Parcelle AY 143	9
	R49	rue du Coin de Las Barbacanos	Rue de la Tour (au dessus du jardin du Presbytère)	Au chemin rural qui longe les babarottes et monte au Séminaire	26
	R50	Impasse du Castelas	Rue du Séminaire	limite des parcelles AY 231 et 232 (petite impasse sur la gauche entre AY 230 et 233)	10
	R51	Impasse de la Chapelle	Rue du Séminaire	abouti aux parcelles AY 201 et 202 (entre les parcelles AY 198 et 202)	8
	R52	Rue de la Chapelle	Rue des Fonts Jumelles	Rue de l'Oratoire	53
	R53	Rue du Château	Rue de la Tour	Chemin Rural qui monte au séminaire	14
	R54	Rue du Coin de Jean Rey	Rue Tournefeuille RD 25 (entre les parcelles AY 98 et 99)	Rue du Coin du Four	47
	R55	rue du coin du Rautil	Rue Tournefeuille RD 25 (entre les parcelles AY 85 et 61)	Chemin Rural qui monte au séminaire (au niveau de la parcelle AY 75)	61
	R56	Rue de Courmet	Rue des Fonts Jumelles (Pont de Courmet)	Rue Saint Jean RD 25 (entre les parcelles AY 395 et 818)	108
	R57	Rue de l'Eglise Saint-Sernin	Rue René Cassin RD 102	Rue Tournefeuille RD 25	17
	R58	Rue de l'Oratoire	Boulevard de Curtis	Parking de l'EHPAD et jardins de courmet (jusqu'à la parcelle AY 830)	75
	R59	Impasse du Jardinage (fermée)	Rue Tournefeuille RD 25	Fin de l'impasse (entre les parcelles AY88 et 89)	18
	R60	Impasse des Lumières (face mairie)	Rue René Cassin RD 102	Fin de l'impasse à la parcelle AY 609	16
	R61	Rue du Jardin Public	Pointe du Jardin de l'Oratoire RD 25	Place du jardin public (parking de l'oratoire côté viaduge)	38
	R62	Impasse de la Mairie	Rue René Cassin RD 102	A l'entrée de la nouvelle Mairie parcelle AY 271	23
	R63	Impasse des Marronniers	Rue des Pénitents	Fin de l'impasse à gauche en montant parcelle AY 12	8
	R64	Rue de la Forge	Rue Tournefeuille RD 25	Chemin Rural qui monte au séminaire	65
	R65	Impasse de Rautil	Rue Tournefeuille RD 25	Fin de l'impasse à la parcelle AY 54	22
0102 G	R66	Chemin de Vajal	Avenue Charles de Gaulle (YA141-762)	Chemin de Belpech à Méras (YA144-89)	234
	R67	La Devèze - rue étroite	Rue Major	Rue traversière	34
	R68	La Devèze - rue de la figuier	Rue Major	Place du centre	42
	R69	La Devèze - rue Major	RD 102	Chemin du Cerdan	155
	R70	La Devèze - rue Traversière	Rue Major à l'entrée du hameau, dessert la place du centre	Rue Major au fond du hameau vers le chemin du Cerdan	127
	R71	Marty - rue de la boucle	RD 102	RD 502	100
	R72	Marty - rue de la ceinture	Rue de la boucle	Rue de la boucle	150
	R73	Tresmèzes - rue des Canarilhes	RD 925 (devant chez Danielle Thibaut)	Chemin privé qui descend vers la RD 102 (C1304)	19
	R74	Tresmèzes - rue des enrhumés	Place de l'église (parcelle C597-575)	RD 925 (C1314-S81)	45
Ajout	R75	Impasse Catinou	Rue de la Caste	Impasse se termine au niveau de la parcelle AY295	15
Longueur totale (en m)					8 501

VOIES COMMUNALES à caractère de PLACE PUBLIQUE

Code RIVOLI	N° d'ordre	Appellation	Surface (en m²)
0080 H	P1	Place de la Halle	103
0045 V	P2	Place de l'Église Saint-Semin	409
0105 K	P3	Place de l'Oratoire (Parking en contrebas du	1 137
0094 Y	P4	Place de Mauléon	594
0087 R	P5	Place du Jardinage	221
	P6	Place des Soupis	200
	P7	Placette du Vieil Hospice	100
	P8	Parkings avenue Charles de Gaulle	2 800
	P9	Parking Boulevard de Curtis	700
	P10	Parking rue du Castelas	300
	P11	Place du jardin public (parking de l'oratoire côté Voirège)	559
	P12	Labastide de Couloumat - Place Sainte Colombe	315
	P13	Tresmèzes - Place de l'église	173
	P14	La Devèze - Place de l'ancienne école	400
	P16	La Devèze - Place du Centre	600
Surface totale (en m²)			8 611

VOIES COMMUNALES à caractère de Chemins

Code RIVOLI	N° d'ordre	Appellation	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité		Longueur (en m)
			Point d'origine	Point d'extrémité	
	C1	Chemin de Bellor	Limite Ariège BE79-BE87	Bellor	190
	C2	Chemin de Bordeneuve	RD 502	Bordeneuve	500
	C3	Chemin de Sicard à Molandier	RD 187 au niveau de Sicard	Limite de la commune de Molandier	1 200
	C4	Chemin de Cailhavel	RD502	Cailhavel	135
	C5	Chemin de Barthas	RD502	Le Barthas	1 383
	C6	Chemin de Mariat	RD825	Mariat	370
	C7	Chemin de la Bourdette de l'Estaut	RD825	La Bourdette de l'Estaut	210
	C8	Chemin de Bourdicot	RD102	Bourdicot	159
	C9	Chemin du Pigné	RD102	Le Pigné	1 180
	C10	Chemin du Cabal blanc	RD102	Cabal Blanc	110
	C11	Chemin du moulin du Bosquet	RD 102 - Avenue du pont de l'Hers	Moulin du Bosquet	115
	C12	Chemin de Cariben	RDS25	Cariben (parcelle C1281 chemin privé vers Cariben)	123
	C13	Chemin de Ferran	RDS25	Ferran	78
0029 C	C14	Chemin de la Croix Blanche	Route de Gaudiès	Rue de la croix blanche (intersection chemin des mariages)	437
	C15	Chemin de Cabre	RD925	Cabre	802
	C16	Chemin de Canens	RD25, dessert Canens	Passage à gué sur le Rifaudes vers C25	742
	C17	Chemin des Capelas	RD25	Les Capelas	235
	C18	Chemin de Nazam	RD25	Nazam	178
0028 B	C19	Chemin de la Coume	Rue des Fonts Jumelles	Intersection des chemins ZW7 et 13	150
	C20	Chemin de Joffre	RD102	Joffre	410
	C21	Chemin de Bancarel	RD102	Bancarel	2 540
	C22	Chemin de Barsa	chemin de Bancarel	Barsa	90
	C23	Chemin de Traouc	Chemin de Bancarel	Le Traouc	560
	C24	Chemin de Taillefer	RD102	Taillefer	260
	C25	Chemin de Soye	RD102, dessert Enraynes le neuf, Enraynes le Vieux et Soye	Passage à gué sur le Rifaudes vers C16	1 804
	C26	Chemin de Lardenne	RD217	Chemins privés AM25 et AM29	623
	C27	Chemin d'Engrado	RD217	Engrado	920
	C28	Chemin de Capou	RD217	Capou	580
	C29	Chemin de Cuxac	RD217	Cuxac	940
	C30	Chemin de Bord de Truel	Chemin de Bellemayre	Bord de Truel	760
	C31	Chemin de Bellemayre	RD217	Bellemayre	260
	C32	Chemin d'Engouzens	RD217	Engouzens	350
	C33	Chemin de Payroulié	RD217	Payroulié	350
	C34	Chemin de Phillipou	RD217	Phillipou	277
	C35	Chemin de Gouzy (RD 217 à RD187)	RD217 dessert Le Raunier, Jauze, Le Fraisse, Guerre, Endaure, Gouzy	RD187	2 829
	C36	Chemin de Guerre	chemin de Gouzy (RD 217 à RD187)	Guerre	190
	C37	Chemin de Fraisse	chemin de Gouzy (RD 217 à RD187)	Le Fraisse	700
	C38	Chemin de Jauze	chemin de Gouzy (RD 217 à RD187)	Jauze	160
	C39	Chemin du Raunier	chemin de Gouzy (RD 217 à RD187)	Le Raunier	194
	C40	Chemin de Lagorb	RD187 (ZB6 - ZB27)	Lagorb	510
	C41	Chemin de Ramounichou	Chemin de Sicard à Molandier	Ramounichou	207
	C42	Chemin de Barrié	Chemin de Sicard à Molandier	Barrié	110
0016 N	C43	Chemin du Clot de Sarbanéou	Avenue de Garnac RD 25	Fin de l'impasse (parcelle ZX17)	200
	C44	Chemin du Rouquet	RD187	Le Rouquet	320
	C45	Chemin de Bellecame basse	RD187	Bellecame Basse	1 108
	C46	Chemin de Bellecame haute	Chemin de bellecame basse	Bellecame Haute	142
	C47	Chemin de Saint-Estephe	Place Sainte Colombe (Labaside de Couloumat)	Saint-Estephe	1 045
	C48	Chemin de Garrigou	RD187 dessert Baqueler	Garrigou	1 205
	C49	Chemin des Salamous	RD25, dessert les Salamous	RD187 Hameau de Labastide de Couloumat	2 566
	C50	Chemin de la ferme de Méras	RD102	Chemin privé de la ferme de Méras	166
	C51	Chemin de Pech Vieil	Chemin des Salamous dessert les habitations	Boucle qui rejoint le C49 au même endroit	168
	C52	Chemin de la Ticole	RD502	La Ticole	450
	C53	Chemin de Pédas	RD502	Pédas	298
	C54	Chemin du Villa	RD 502	Le Villa	248
	C55	Chemin de Bramosset	RD502	Bramosset	400
	C56	Chemin de Charnaud	RD502	Charnaud	122
0014 L	C57	Chemin de la Blanquette	RD 25 Avenue de Garnac	Ancien chemin de Molandier à Belpech (bord de Voirège)	67
	C58	Chemin des Accacias	Rue des Accacias	RD 502	436
	C59	Chemin de l'Empaicheladis	Rue du Castelas	à droite jusqu'au garage, se poursuit par un Chemin Rural qui rejoint la RD 502	224
	C60	Tresmèzes - chemin de la catalane	RD 525 (ZS54-C1303)	Chemin rural 21 de Canens à Tresmèzes (ZR31)	80
	C61	La Devèze - chemin du Cerdan	RD102	rue Major	250
	C62	Chemin du Barbier	Chemin des Salamous	Barbier	150
	C63	Chemin de la Bourdette de Laffond	RD102	La bourdette	105
	C64	Chemin de Saint-Quirc	RD502	Saint-Quirc	920
	C65	Chemin de Gasquet	RD502	Gasquet	415
Ajout	C66	Chemin de Pignet (parcelle ZA7)	Chemin de Sicard à Molandier	Pignet	270
Ajout	C67	La Serre (parcelle ZD68)	RD25 Route de Molandier	La Serre	48
Longueur totale (en m)					35 324

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents (12) : VILESPY Estelle, FONTES Frédéric, BENAZETH Céline, LOUBET Andrine, VIDAL Pierre, GAUBERT Raymond, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, SCIAU Florence, BLANC-MONTERO Nicole, CROS Christine, HOCQUERELLE Alix

Procurations (3) : REMOLA Christophe a donné procuration à BOUSQUET Noël
MARIO Jean Christophe a donné procuration à VIDAL Pierre
FOURES Jean-Robert a donné procuration à FONTES Frédéric

Vote du Conseil :

Abstention :

Contre :

Pour : 15

12. Décisions du Maire

Les décisions suivantes ont été signées par Madame le Maire :

DECISION 2023/027 : COMPLEMENT N°2 - MARCHE TRAVAUX DE FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS ANNEE 2023

Madame le Maire a accepté et signé le devis établi pour des travaux de fauchage des accotements par la SAS BAC TP domiciliée à 16 route de Lampy 11170 Saint Martin le Vieil (SIRET 498369461 00013) d'un montant de 4 221.27 € HT (5 065.52 € TTC).

Le marché incluant ce complément n°2 s'établit comme suit :

TRAVAUX	nombre de km	Prix au km	TOTAL HT
Fauchage des accotements 1 passage de rotor + dégagement des virages - période mi-mai	15,13	52,00 €	786,76
Fauchage des accotements 1 passage de rotor + dégagement des virages - période fin juin	15,13	52,00 €	786,76
Travaux de débroussaillage complet des chemins communaux période octobre/novembre/décembre	15,13	175,00 €	2 647,75
Fauchage des accotements 1 passage de rotor + champs de vue période mai/juin	7,24	52,00 €	376,48
TOTAL HT			4 597,75
TVA			919,56
COUT TOTAL TTC			5 517,31

DECISION 2023/028 : RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE CNP POUR LE PERSONNEL DE LA MAIRIE POUR L'ANNEE 2024

Madame le Maire a accepté de souscrire et de signer le renouvellement des contrats d'assurance et toutes pièces relatives à ces contrats, liés aux absences pour maladie du personnel de la mairie 1406 D et 3411 H pour l'année 2024 proposés par la SA CNP Assurances dont le siège est établi 4, promenade

Cœur de Ville 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX (SIRET 341737062 00966). Ces contrats ont été établis conformément aux conditions particulières des contrats 1406 D et 3411 H.

DECISION 2023/029 : AVENANT MARCHÉ TRAVAUX DE REPRISE DU CANIVEAU CENTRAL RUE RENE CASSIN

Madame le Maire a accepté de conclure l'avenant ci-après désigné :

	Montant HT
Travaux prévus au devis N°202300180 du 13/06/2023	14 081,28 €
<u>Travaux en moins-value:</u>	
Fourniture et mise en œuvre de béton coloré : 8,46m ³ x 243 €	- 2 055,78 €
Raccord de voirie	- 750,00 €
Total moins-values:	- 2 805,78 €
<u>Travaux en plus-value:</u>	
Mise à la côte regard diam 600mm: 3u x 110€	330,00 €
Mise à la côte regard 50x50: 3u x 80€	240,00 €
Mise à la côte chambre L2T: 2u x 110€	220,00 €
Repose pavés, y compris jointement : 12m ² x 82€	984,00 €
Total plus-values:	1 774,00 €
Solde plus-values et moins-values:	- 1 031,78 €
Total des travaux réalisés:	13 049,50 €
Soit un montant TTC de :	15 659,40 €

13. Questions diverses

➤ Intervention de la Gendarmerie Nationale afin de présenter le dispositif de participation citoyenne

Le major Alexis Soual, commandant de la communauté de brigades de Salles-sur-l'Hers et Belpech et l'adjudant Mikaël Fafin en charge de la brigade de Belpech sont venus présenter au conseil le dispositif de participation citoyenne. Une vidéo a été diffusée.

Le dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans une démarche de prévention de la délinquance. Il permet d'associer les habitants à la protection de leur environnement en complément de l'action de la gendarmerie nationale par une approche partenariale entre la population et les forces de sécurité de l'État.

Ce protocole donne la possibilité au maire et à la Gendarmerie de mettre en place, d'encadrer et d'évaluer un dispositif de prévention de la délinquance sous la forme d'un réseau de solidarité de voisinage structuré autour de citoyens référents, permettant d'alerter la gendarmerie nationale de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité publique. Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la Gendarmerie.

Ce protocole est signé par le préfet territorialement compétent, le maire de la commune concernée et le responsable des forces de sécurité de l'État territorialement compétent (la Gendarmerie), puis transmis pour information au procureur de la République.

Le rôle des différents partenaires :

- Le maire : Il est à l'initiative du dispositif de participation citoyenne qu'il anime en partenariat avec la gendarmerie nationale. Une réunion d'information sera organisée par le maire et la Gendarmerie nationale pour présenter la démarche et expliquer les rôles de chacun.
- Les citoyens référents : dans les quartiers concernés par ce dispositif, un ou plusieurs citoyens référents seront choisis par le maire, en collaboration avec la gendarmerie, sur la base du volontariat, du bénévolat, de la disponibilité et de l'honorabilité.

Ces citoyens recevront une formation spécifique grâce à la gendarmerie sur les éléments nécessaires à l'information des forces de sécurité, les actes de prévention et les bons réflexes à face à une situation anormale. Ils seront chargés de faire remonter au gendarme référent des faits signalés ou dont ils seraient témoins qu'ils considèrent comme devant être portés à la connaissance de la Gendarmerie nationale, afin de préserver la sécurité des personnes et des biens.

- La Gendarmerie : Le dispositif est strictement encadré par la Gendarmerie qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogative qui relèvent des seules forces de l'ordre. Les relations entre les habitants et la Gendarmerie s'en trouvent alors renforcée.

Selon le règlement du Conseil Municipal, des questions diverses peuvent être adressées à Madame le Maire 48h avant la date du conseil pour être présentées en séance. En cas de dépôt après le délai imparti, elles seront présentées lors de la réunion suivante.

Conformément au règlement du Conseil Municipal Madame le Maire lève la séance à 19h55

Le Maire – Estelle VILESPY



Le secrétaire – Frédéric FONTES

